



20^e
ÉDITION

DUNKERQUE

KURSAAL | 22, 23, 24 JANVIER | 2019

3 jours d'ateliers, de débats et de plénières





Renouvellement des contrats de distribution d'électricité : témoignages de 3 métropoles

Philippe Angotti, Délégué Adjoint, France Urbaine

Céline Latour, Cheffe de projet « Négociation des contrats de distribution d'électricité », Bordeaux Métropole

Hélène Poimboeuf, Directrice de la Transition Énergétique Grenoble Métropole

David Leicher Auchapt, Ingénieur smart grid, réseaux d'électricité et de gaz, Grand Lyon

Présentation des contextes locaux des négociations

Points particuliers : SDI/PPI, adaptations locales, durée

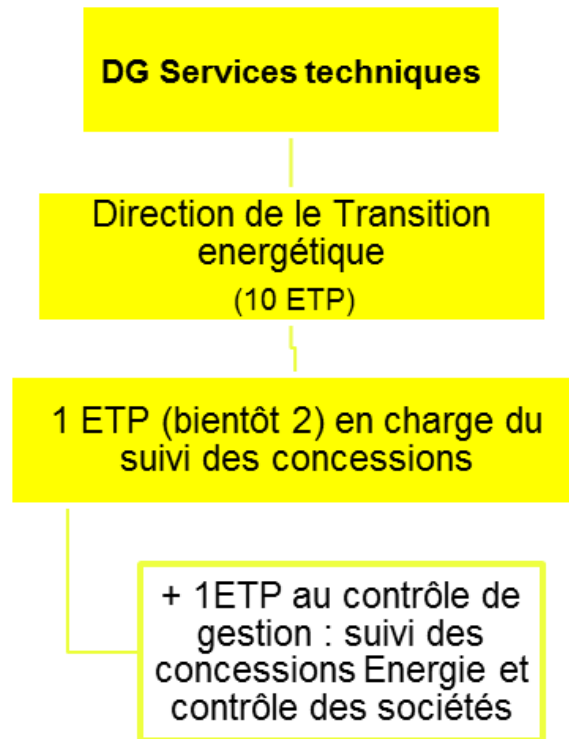
45 min

Echanges / questions réponses

30 min

Présentation des organisations

Grenoble Alpes-Métropole



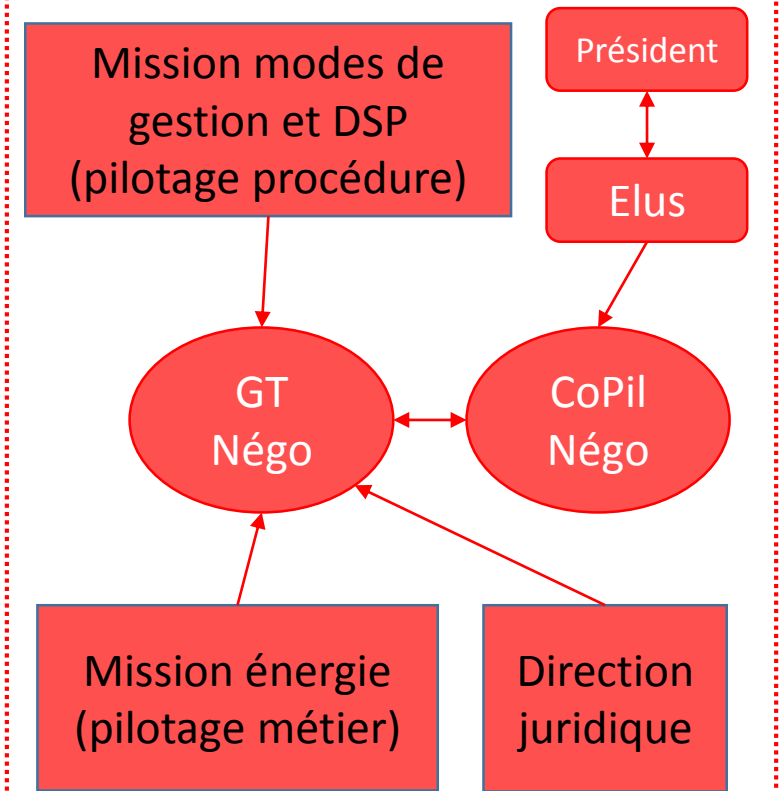
DG Haute qualité de Vie

Direction Energie, Ecologie et développement durable
(50 ETP)

Service production et distribution d'énergie (ENR, réseaux de chaleur)
(8 ETP)

Concessions gaz et électricité (2 ETP) –
technique et administratif

GRANDLYON
la métropole



La compétence AODE des 3 métropoles

Grenoble Alpes-Métropole



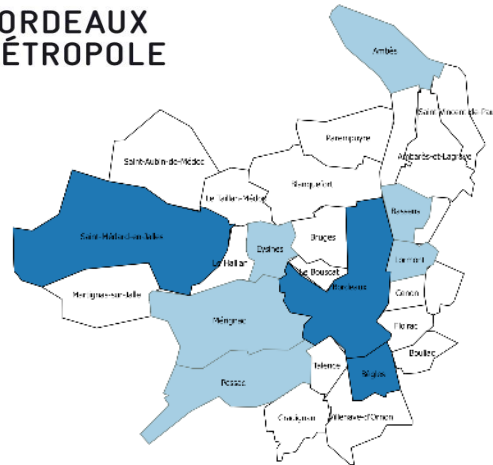
Légende
Electricité
Adhérente au SEDI
non
rôle direct ou ELD

49 communes
10 communes AODE

8 communes
75 000 clients
975 km de réseau

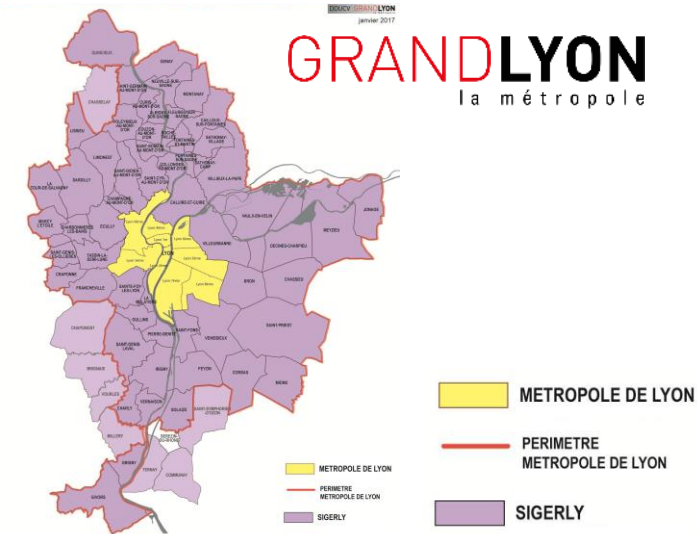


BORDEAUX
MÉTROPOLE



28 communes
9 communes AODE

3 communes
220 000 clients
2 250 km de réseau



Compétence directe sur le territoire
de la ville de Lyon

1 commune (ville centre)
350 000 clients
2 000 km de réseau

Les négociations nationales

2015 – 2017 négociations pour l'élaboration d'un modèle national de contrat pour la distribution publique d'électricité

- 4 acteurs impliqués : France urbaine et FNCCR représentant les autorités concédantes, Enedis et EDF (dans une moindre mesure) côté opérateurs
- La méthode : négociations en parallèle, avec une mise en commun FNCCR/ France urbaine assez tardive, Enedis « tenant la plume »
- Les résultats : pas à la hauteur des souhaits des autorités concédantes urbaines, avec certains points durs sur lesquels on n'a pas pu avancer et le report de certaines questions, soit dans les négociations locales, soit dans le cadre du comité de suivi quadripartite créé par l'accord.

Depuis 2018, accompagnement des territoires dans le déploiement du modèle

- Remontées au sein du réseau France urbaine des difficultés liées au déploiement du modèle
- Plusieurs réunions bilatérales France urbaine / Enedis pour évoquer ces difficultés et tenter de trouver des solutions, avant la première réunion du comité de suivi intervenue en fin d'année 2018
- Un point à fin 2018 qui traduit les difficultés éprouvées par les territoires urbains dans les négociations locales avec Enedis



Contexte, méthode et objectifs

Contexte

- Respect du modèle de contrat national + 1 à 3 contrats + contrat court + espaces de respiration locale
- Calendrier serré (6 mois) : juillet – décembre 2018, prolongé de 6 mois.

Méthode

- Groupe de 4 élus avec réunions mensuelles / réunions techniques bimensuelles (avec AMO)
- 3 thèmes co-construits : TE, coordination travaux et SDI/PPI + 2 thèmes avec objectifs précis : reprise de la MOA enfouissement et clauses sociales.
- Echanges autour d'écrits, sur la base d'une proposition initiale de Bordeaux Métropole.

Objectifs

- 1/ Contribuer à la transition énergétique
- 2/ Améliorer l'état du réseau et la qualité de la fourniture
- 3/ Gagner en transparence dans la relation contractuelle
- 4/ Sauvegarder les intérêts financiers
- 5/ Améliorer la responsabilité sociale



Contexte, méthode et objectifs

Contexte

- Prise en compétence début 2015, fin du contrat « ville de Lyon » en février 2018
- Démarche ambitieuse pour définir et mettre en œuvre la politique énergétique de la Métropole (Création d'une mission énergie, Schéma Directeur des Energies)
- Volonté forte de se positionner en Autorité organisatrice de la distribution d'énergies

Méthode

- Difficulté de réaliser un bilan complet vs manque de données
- Négociations nationales longues => prolongation de 20 mois (jusqu'à octobre 2019)
- Rédaction de la première version du contrat pour initier le dialogue sur la base des besoins Métropole
- Présentation par les élus des points principaux de négociation
- Refus des concessionnaires se positionner vis-à-vis de cette première version et d'engager un dialogue

Objectifs

- Améliorer la connaissance du patrimoine pour définir une stratégie d'investissement engageante
- Engager la transition énergétique territoriale et lutter contre la précarité énergétique
- Améliorer le service rendu et la relation aux usagers
- Assurer la transparence du service et les moyens de le contrôler
- Améliorer la coordination avec l'ensemble des services de la Métropole

Contexte, méthode et objectifs

Contexte

- Une compétence nouvelle avec peu de ressources en interne (pas de chargé de mission dédié)
- Une concession morcelée qui rend difficile la vision globale
- Une négociation initialement sur 18 mois (décembre 2018) mais qui a du être prolongée

Méthode

- Réalisation d'un diagnostic partagé avec ENEDIS pour définir les enjeux du SDI/PPI
- Accompagnement de la Métropole par un BE spécialisé et un cabinet juridique
- Mise en place d'un comité de pilotage constitué de 4 élus
- Nombreuses réunions techniques sur la base d'échanges écrits et point d'étape avec les élus

Objectifs

- Un service public de qualité ce qui implique de s'assurer d'un niveau d'investissement suffisant
- Un contrôle de concession renforcé : suivi des PPI, durée, utilisation des PR
- Une contribution à la transition énergétique

Vos questions



Diagnostic

Manque de données techniques et financières

- Diagnostic partagé qui a permis à la Métropole de monter en compétences
- Etudes complémentaires prévues sur poste source, impact mobilité élec et colonnes montantes

- Diagnostic en parallèle, et conclusions partagées ;
- pas de traitement du développement du réseau ; Révision prévues pour CM et risque inondations,

SDI / PPI

Propositions d'un réel système de pénalité pour garantir les investissements + garde fous sur la qualité de service et le niveau d'investissement

- Maintien critère B à 30 minutes
- Convergence sur la HTA et divergence sur la BT
- Rythme légèrement supérieur aux 5 années précédentes

- 1^{ère} proposition : – 30 à 50 %
- Maintien rythme sur HTA et augmentation sur la BT
- Souhait de saisie des opportunités de coordination

Gouvernance

Proposition Grand Lyon : pilotage conjoint, transparence, contrôle, rencontre trimestrielle

Souhaits de GAM :

- Vraie clause de revoyure à la fin des PPI
- Un SDI engageant et qui peut être révisé (colonnes montantes, nouveaux accidents...)

Souhaits de BM :

- Co-construction
- Partage des données et des enjeux
- Un SDI engageant

Les adaptations locales du contrat

Le principe des « *espaces de respiration locale* » issu des négociations nationales

GRAND LYON
la métropole

L'ensemble du contrat doit (et peut) s'adapter aux enjeux locaux tout en respectant les grands principes nationaux.

BORDEAUX
MÉTROPOLE

4 conventions : transition énergétique, cartographie, coordination travaux, partenariat EDF

GRENOBLE - ALPES
MÉTROPOLE

Convention TE permettant l'obtention des données, des collaborations techniques (mobilité électrique, recharge électrique des bus, planification du développement du réseau...) et un financement du service public de l'efficacité énergétique

Difficultés avec Enedis :

- Transparence totale sur les données techniques et financières
- Préciser les clauses financières ;
- Adapter la gouvernance du SDI/PPI (à Bdx)
- Clauses sociales engageantes
- Adapter le calcul du terme I (EP, pilotage des IRVE, stockage) de la redevance au contexte local

La durée

Souhait des 3
métropoles de
signer des contrats
< 25 ans



- Durée fixée par le modèle
- Montant de la redevance
- Montant important des investissements
- Vision long terme des investissements
- Clauses de revoyure tous les 5 ans.

Nos arguments

- La durée est indicative, non contractuelle
- Investissements : 3 %
- Le Turpe couvre les investissements
- Difficulté d'Enedis à s'engager > 5 ans
- Besoin d'actualisations fréquentes
- Pas de remise en cause du monopole

Conclusion

• Points communs et éléments saillants

- Très fort investissement des services de la collectivité et, souvent, d'Enedis
- Déception sur les espaces de respiration locales, qui restent limités
- Gouvernance et engagements SDI / PPI : un rôle de l'autorité concédante à inscrire dans les faits et un niveau d'engagement sur les SDI à améliorer
- Transparence : de réelles avancées sur les données, mais des marges de progression existent
- Durée : après une période blocage, quelques assouplissements se dessinent
- Ralentissement des négociations à cause de la validation des instances nationales
- Un ensemble d'avancées ponctuelles liées à la négociation
- **Un travail partenarial au plan national pour améliorer le suivi du déploiement du modèle et initier des travaux complémentaires**
- Un comité de suivi qui devrait désormais se réunir régulièrement
- Un souhait d'Enedis d'avancer dans la signature des nouveaux contrats, qui devrait marquer une plus grande ouverture dans les négociations locales
- Des travaux menés en parallèle : accord national sur la mise en œuvre du terme I dans redevance R2, groupe de travail sur les données financières relatives aux ouvrages concédés dans un premier temps